ADRESSE
DU CONSEIL - GÉNÉRAL
DE LA
COMMUNE DE MARSEILLE,
AU ROI.

SIRE,

Le Sr. de Saint Prieſt nous a expédié des ordres, en date du 10 du courant, par leſquels Votre Majeſté nous enjoint de faire évacuer, par la Garde Nationale, les Forts de cette Ville, de les remettre aux Commandans des Troupes réglées, pour que la Garde en ſoit faite excluſivement par ces Troupes, & de leur remettre encore tous les effets militaires & autres qui ſe ſont trouvés dans ces Forts.

A

1796

Le Sr. de Saint Prieſt, en expoſant à Votre Majeſté l'évènement dont il s'agit, aurait dû lui rendre compte de nos vrais ſentimens : il ne pouvait les ignorer. Affectés de la plus vive douleur de ce que ce Miniſtre a oſé prendre ſur lui de les dénaturer, c'eſt avec toute la confiance que la pureté de nos intentions nous inſpire, que nous nous permettons de juſtifier notre conduite.

Le Sr. de St. Prieſt connaît parfaitement le grand motif qui dirige & détermine la Nation. Vous en êtes le Chef, SIRE ; Votre Majeſté en ſanctionne les Décrets, & dès-lors c'eſt un crime de ne pas s'y ſoumettre.

De concert avec la Nation, votre premier objet, SIRE, fut d'établir les Municipalités, pour veiller à la sûreté

publique, d'où devait naître cette heureuse tranquilité, au sein de laquelle devait en même tems s'élever le grand ouvrage de la régénération de l'Empire.

Pénétrés de ces principes, nous avons employés tous nos efforts, nous avons mis toute notre vigilance à rétablir le calme & ramener les esprits à la concorde pour le bien général. A cet effet, nous avons eu, d'un côté, à prévenir les entreprises, á réprimer les attentats du Prévôt des Maréchaussées de la Province, à repousser les insultes, à déconcerter les projets des Chefs Militaires ; & de l'autre, il nous a fallu contenir un Peuple immense, indigné d'une longue suite de vexations, excité à la défense, par l'appareil menaçant de nos Forts.

Oui, SIRE, les provisions extraor-

dinaires que les Commandans des Forts de cette Ville y avaient amassées, l'artillerie qu'ils avaient augmentée, dont ils avaient ordonné le service le plus complet, & qu'ils avaient fait braquer contre nous, avaient troublé la tranquilité publique & porté la méfiance au point que les opérations du Commerce & de l'industrie en avaient été sensiblement altérées, & presque suspendues.

Dans ces circonstances alarmantes, le génie national, fidèle à son serment, de maintenir de tout son pouvoir la Constitution de l'Empire, de soutenir invinciblement la Nation, la Loi & le Roi, de conserver cette Liberté politique que Votre Majesté elle-même lui a offerte ; ce génie tutélaire, fort de votre protection, n'a pu se ré-

ſoudre à ſouffrir plus long-tems un joug inſupportable à un Peuple toujours fidèle & digne d'être libre ſous l'Empire des Lois.

Ce Peuple n'a pu ſe perſuader, il ne ſe perſuadera jamais que des diſpoſitions hoſtiles ſoient ordonnées contre lui par un Monarque juſte & équitable, qui concourt avec la Nation au bonheur de la paix.

Il s'agiſſait de calmer les inquiétudes de ce Peuple. Notre devoir eut recours à la pruden c e; elle nous ſuggéra des moyens de conciliation ; nous les employames, & le calme qui ſuccéda à l'orage, nous fit croire que nous pouvions nous féliciter du ſuccès.

C'eſt ainſi, du moins, que nous étions parvenus à rétablir l'ordre & la tranquilité, une ſécurité parfaite régnait dans la Ville ; nous ne voyions

plus que des frères unis pour la cause commune, pour le grand ouvrage de la régénération de l'Empire, lorsque les ordres de Votre Majesté nous sont parvenus.

Il est de notre devoir de vous représenter, SIRE, que le Ministre n'a pas prévu, comme nous, les suites de l'exécutiou de ces ordres. Voudrait-il donc encore porter l'incendie dans toute l'étendue de l'Empire, au moment que le feu de la discorde est sur le point de s'éteindre ?

Les Troupes Nationales sont patriotes ; tous ces défenseurs de la Nation sont Citoyens, ils sont frères ; le Peuple Marseillais le dispute par sa fidélité à tous les autres peuples ; dans tous les tems il en a donné les preuves les plus certaines : c'est l'outrager que d'en douter un instant.

Que prétend donc le Miniſtre ; en voulant faire ſortir de nos Forts les Troupes Nationales , pour en confier la garde à des Troupes étrangères ? Ce projet décèle ſon intention. Il a oſé nous noircir ; la juſtice exige qu'il fourniſſe lui-même les preuves de la prévarication qu'il nous impute. Il n'y parviendra pas, SIRE; nous avons toujours été fidèles.

Nous ſommes, avec le plus profond reſpect,

SIRE,

De Votre Majeſté, les plus fermes & les plus zélés défenſeurs.

Les MAIRE & OFFICIERS MUNICIPAUX & NOTABLES de la Commune de Marſeille.

Marſeille, le 20 Mai 1790.

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie de J. MOSSY, Père & Fils, Imprimeurs de la Nation, du Roi & de la Ville. 1790.